

**Projet d'arrêté du Gouvernement en conseil**

**ayant pour objet le classement comme monument national de l'immeuble sis 1, Huewelerstrooss, inscrit au cadastre de la Commune de Beckerich, section E de Beckerich, sous le numéro 89/4177, appartenant à la Commune de Beckerich**

---

**Avis du Conseil d'État**

(17 juillet 2020)

Par dépêche du 27 janvier 2020, le Premier ministre, ministre d'État, a soumis à l'avis du Conseil d'État le projet d'arrêté du Gouvernement en conseil sous rubrique. Au texte du projet d'arrêté étaient joints une lettre du 4 juin 2019 émanant d'un particulier, un rapport de la séance du 6 novembre 2019 de la Commission des sites et monuments nationaux, un extrait du registre aux délibérations du Conseil communal de la Commune de Beckerich du 18 décembre 2019, une description de la parcelle, un plan cadastral, une prise de vue aérienne ainsi qu'une documentation photographique de l'immeuble à classer.

Le Conseil d'État peut marquer son accord avec le projet d'arrêté lui soumis pour avis.

**Examen des articles**

Articles 1<sup>er</sup> à 3

Sans observation.

**Observations d'ordre légistique**

Sans observation.

Ainsi délibéré en séance plénière et adopté à l'unanimité des 22 votants, le 17 juillet 2020.

Le Secrétaire général,

s. Marc Besch

La Présidente,

s. Agny Durdu